



**DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE de PROXIMITE
de la Cour d'Appel de Dijon du 9 novembre 2021**

Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général,

A l'heure du lancement des états généraux de la justice à six mois des élections présidentielles, auprès de citoyens qui, à n'en pas douter, ont vraisemblablement une meilleure connaissance des problématiques de la Justice que les personnels de Justice et leurs représentants..., que sommes nous en droit d'attendre pour l'avenir de notre institution classée parmi les plus mauvais élèves par la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice ?

Sans doute pas grand chose ! Et l'absence de toute communication sur les groupes de travail au niveau régional n'augure rien de bon. A ce propos, envisagez-vous d'associer les personnels de greffe aux groupes de travaux sur les Etats Généraux ou seront-ils exclus de ces réflexions ?

Voilà des années que nos organisations syndicales martèlent à l'unisson les besoins de moyens et de reconnaissance indispensables au soutien des personnels de greffe et pourtant rien ne bouge. RIEN, alors même qu'en juin 2019, au sein même de cette instance, la médecine de prévention dressait déjà un état des lieux inquiétant de la situation des greffes.

Lors de notre comité technique de juin 2021, à l'issue d'un ènième constat sans appel de notre part, vous avez vous-même reconnu « les difficultés de la situation des greffes face à la multiplication des réformes et l'investissement des personnels face aux difficultés ».

Que faut-il faire de plus pour que cette situation dégradée soit prise suffisamment au sérieux ? Les agents du ressort sont désespérément dans l'attente d'un changement. Il est donc fort regrettable que notre demande de comité technique exceptionnel relatif aux conséquences de la fusion sur les personnels des greffes soit uniquement relégué à un simple point à l'ordre du jour de ce comité. Comment devons-nous interpréter ce choix ? Le mal-être de nos collègues est pourtant si prégnant que cette instance exceptionnelle avait toute sa légitimité, notamment deux ans après la dernière participation des acteurs de la prévention à ce comité...

Si l'on fait un bilan local, quel accompagnement les agents du ressort ont-ils reçu pour la fusion des greffes ou pour la gestion sociale du contexte sanitaire ou encore pour la mise en oeuvre pérenne du télétravail ? Quelles ont été les actions impulsées sur ces 3 points majeurs depuis le Comité Technique du 10 juin 2019 où le bilan des acteurs de prévention était pourtant déjà suffisamment éloquent sans les incidences de ces 3 contextes marquants ?

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater, encore et toujours, les mêmes insuffisances et dysfonctionnements :

- des chartes des temps qui devaient être validées au 30 juin 2020, remises à l'étude de ce CT de fin d'année 2021, faute de temps pour des encadrants déjà exsangues.

- des moyens supplémentaires apportés par le recrutement de contractuels qui ne sauraient être regardés comme une avancée. Non pérennes par définition, ils ont au contraire complexifié et alourdi la tâche des directeurs, fait reposer la formation sur les agents de greffes titulaires, généré une perte de sens du travail (faute de statut et de missions claires) et engendré une forte insécurité. Des agents ont pu, en effet, se voir imposer des changements de service, motif pris du remplacement par un contractuel, et nous avons dû intervenir pour éviter cela comme au tribunal judiciaire de CHAUMONT.

Nous ne pouvons que constater encore une dégradation constante des conditions de travail des agents du greffe et de leurs encadrants : c'est la sinistrose et le découragement généralisé.

Ruptures conventionnelles, détachements, mobilisations des CPF, voire mises en disponibilité deviennent des sujets récurrents lors de nos échanges avec les agents.

Tous ces sujets ont un point commun : le départ du ministère ou, encore plus alarmant, le départ de la fonction publique !!!

Il est urgent et absolument nécessaire de mettre en œuvre une vraie politique RH sur le ressort de la CA de Dijon avant qu'il ne soit trop tard. Entre un encadrement en totale perte par manque de temps et de moyens, des greffiers en souffrance par manque d'écoute et des adjoints administratifs et techniques désabusés par manque de reconnaissance, l'avenir n'est pas serein.

Il est tout aussi urgent, Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général, d'organiser localement des « états généraux » en matière RH, tout comme en matière de prévention des risques psycho-sociaux, et de s'investir collectivement et sincèrement afin de mobiliser tous les leviers à disposition pour accompagner les personnels en grande souffrance.

Les élus CGT et UNSa SJ
au Comité Technique de Dijon